

aux cultures fourragères ont été encourageantes et les bovins qu'on a introduits ces dernières années ont réussi à s'adapter. Durant l'année terminée le 30 juin 1951, la levée de fourrures a donné 228,616 peaux d'une valeur de \$361,969.

Sous-section 2.—Terres publiques provinciales

En Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique (sauf la zone ferroviaire et le bloc de Rivière-la-Paix), les gouvernements provinciaux administrent les terres publiques depuis la confédération. En 1930, l'État a cédé aux provinces intéressées la partie inaliénée des ressources naturelles au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans certaines régions de la Colombie-Britannique; toutes les terres de Terre-Neuve, sauf 6,680 milles carrés de terres aliénées et 2 milles carrés de terre fédérales, sont devenues terres publiques provinciales aux termes de l'union réalisée le 31 mars 1949.

Toutes les terres dans l'Île-du-Prince-Édouard, sauf 11 milles carrés que le gouvernement fédéral administre, ont été aliénées.

On peut obtenir de chacune des provinces des renseignements sur les terres publiques provinciales. (Voir "Terres" au répertoire des sources de renseignements officiels, chapitre XXVIII).

Dans la plupart des provinces, certaines étendues ont été mises à part comme parcs et réserves. Elles sont étudiées ci-dessous.

Sous-section 3.—Parcs nationaux et parcs provinciaux

La population canadienne, grâce à la création de parcs nationaux et de parcs provinciaux, est assurée pour les années à venir de pouvoir se récréer en plein air. Facilement accessibles par automobile, par avion et par train, nombre de ces parcs sont pourvus de logements de tout genre, du simple camp au chalet confortable et à l'hôtel luxueux. Hiver comme été, dans les montagnes, dans les bois, au bord des lacs ou de la mer, on peut se livrer à une foule de divertissements au milieu d'un décor magnifique.

Le tableau 3 donne la superficie des parcs; les tableaux 4 et 5, la situation, la date de création et les principales caractéristiques.

3.—Superficie des parcs nationaux et provinciaux, par province ou territoire

Province ou territoire	Parcs nationaux	Parcs provinciaux	Total
	milles carrés	milles carrés	milles carrés
Terre-Neuve.....	—	42-00	42-00
Île-du-Prince-Édouard.....	7-00	—	7-00
Nouvelle-Écosse.....	390-61	—	390-61
Nouveau-Brunswick.....	79-63	—	79-63
Québec.....	0-33 ¹	12,000-00	12,000-31 ¹
Ontario.....	11-74	5,212-17	5,223-91
Manitoba.....	1,149-00	—	1,149-00
Saskatchewan.....	1,496-00	1,685-13 ²	3,181-13
Alberta.....	20,718-00	14-00	20,732-00
Colombie-Britannique.....	1,671-00	14,081-00	15,752-00
Yukon.....	—	—	—
Territoires du Nord-Ouest.....	3,625-00	—	3,625-00
Canada.....	29,148-31¹	33,034-30	62,182-61¹

¹ Sans les 50 milles carrés du parc de la Gatineau (voir p. 34).
(1,392 milles carrés) du parc Nipawin et du parc Lac-la-Ronge.

² Y compris les terres non arpentées